

RÉFLEXIONS AUTOUR DES INTERACTIONS ENTRE PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT

À partir de l'exemple de la patrimonialisation de l'architecture coloniale en République Démocratique du Congo

Yves Robert

Université libre de Bruxelles, Belgique

yrobert@ulb.ac.be

Abstract. La communication proposée ambitionne de dégager des pistes de réflexion à propos de la délicate question de la patrimonialisation de l'architecture coloniale : un héritage monumental ambivalent, qui pourtant par sa requalification au service du développement, pourrait emblématiquement permettre une réappropriation critique et fonctionnelle des territoires. L'intervention se centrera sur l'expérience acquise en R.D. Congo, qui héberge une étonnante diversité patrimoniale (modernisme tropical,...).

La question de l'identification de l'architecture coloniale comme patrimoine se retrouve confrontée à la dimension utilitaire de cet héritage. Cette dimension traduit un idéal de développement et répond à la capacité de la société à percevoir dans un cadre bâti existant une perspective d'avenir par l'adaptation et l'amélioration de celui-ci. En « RDC », les cœurs coloniaux des villes n'ont pas connu de transformations radicales, mais une appropriation de fait du tissu urbain, qui a été plutôt soumis à des processus de densification, qu'à des destructions (continuité d'usage entre les époques coloniale et postcoloniale par la construction de multiples annexes au bâti initial, réemploi des édifices issus de la colonisation à de nouvelles fonctions). Par ailleurs, l'intérêt que portent certains responsables africains en matière d'architecture à l'héritage colonial, repose sur la valeur technique qu'ils associent à ce bâti en termes de durabilité et d'adaptation réussie au climat. C'est précisément à partir de cette forme de récupération économique « par facilité » du bâti colonial, qu'une politique consciente, cohérente et moderne de préservation patrimoniale peut être fondée.

Ainsi, paradoxalement, ces villes dites du « Tiers-Monde », qui ont pâti d'un manque de gestion patrimoniale, mais qui ne souffrent pas encore d'une muséification touristique, pourraient avoir la chance de proposer une approche patrimoniale novatrice. Cette dernière associerait à la « traditionnelle » lecture esthétique (sacralisant forme et matière de l'édifice) la démarche anthropologique relevant la valeur des pratiques habitantes (vie associative, projet social). Elle inviterait à un nouveau « savoir-vivre » avec le patrimoine moins strictement contemplatif. Finalement une leçon du « sud » qui pourrait aider le « nord » !

Renouer développement et patrimoine

La présente communication ambitionne de dégager quelques pistes de réflexion méthodologique à propos de la délicate question de la patrimonialisation de l'architecture coloniale abordée à travers son potentiel présumé de levier de développement.

L'architecture coloniale constitue un héritage monumental culturellement ambivalent. La question qui se pose est de savoir si, par sa requalification au service du développement, cette architecture en se patrimonialisant pourrait emblématiquement permettre une réappropriation critique et fonctionnelle des territoires.

Quels patrimoines ? Quels développements ?

Traiter des questions de patrimoine et de développement commande d'abord de circonscrire les différents sens que l'on projette sur ces concepts qui ne sont pas consensuels, évidemment polysémiques et intimement culturels.

Préalablement, la notion de développement requiert que l'on se pose la question des relations entre les concepts de développement, progrès, croissance, modernité et sous-développement. Ces cinq notions, souvent associées, voire confondues et galvaudées, ont parfois donné lieu sur le terrain des pays du sud à des interventions « autoritaires » et finalement peu appropriables par les populations concernées.

Les attentes en matière de développement varient en fonction des perspectives que l'on associe à ce concept (il existe différents types de développement), des échelles territoriales concernées (le local ou le « macro ») et du contexte d'intervention.

De fait, la question du développement prend un sens particulier quand il s'agit de promouvoir une politique de développement vis-à-vis des pays dits du tiers monde, car elle est inséparable des décalages anthropologiques (habitudes et résistances culturelles,...), des enjeux liés à la décolonisation (c/f approche des *postcolonial studies*), de la prise en compte de critères (comme le seuil de pauvreté, le pouvoir d'achat,...), des équilibres entre le monde pré-industrialisé (une grande partie de l'Afrique), les pays en phase d'industrialisation rapide (Inde, Brésil, Chine, ...) et le bloc occidental post-industrialisé, et enfin, de la problématique de la mondialisation (standardisation du monde). Ces aspects représentent autant de paramètres qui contextualisent et orientent la notion de développement et qui demandent la plus grande prudence en matière d'intervention sur le patrimoine.

En tout état de cause, il s'agit d'éviter de se satisfaire d'une conception nominaliste du binôme « patrimoine-développement » qui ne peut se résumer à la pratique convenue de l'affectation du patrimoine à un usage touristique.

Selon le point de vue que nous défendons, le concept de *développement* peut se définir comme une aspiration donnant lieu à des actions concertées sur un contexte territorial pour le transformer et mieux se l'approprier, en le renouvelant dans l'objectif de permettre l'émergence d'une modernité responsable à partir des potentialités du territoire (potentialités environnementale, historique, économique, sociale, culturelle, ...) et avec la participation de ceux qu'il concerne. Le cas échéant, ces aspirations et transformations incluent la reconnaissance et la transmission (conservation, restauration, rénovation, reconversion) de valeurs patrimoniales*.

Quant au concept de patrimoine**culturel, il s'agit de souligner qu'il n'est pas un universel culturel et que derrière le sens commun des expressions « monuments historiques » et « biens culturels » surgissent des significations et des usages contrastés parfois contradictoires et souvent complémentaires. Différentes approches peuvent-être distinguées :

- la valorisation d'un *supra-patrimoine* pour favoriser l'échange avec les autres (le patrimoine comme vecteur d'image). C'est souvent le fait de biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce

n'est pas encore le cas pour le patrimoine culturel matériel du Congo (RDC).

- l'identification d'un patrimoine scientifique comme connaissance de soi et du monde (exemple : grottes de Dimba et Ngovo dans le Bas-Congo),
- la revendication d'un patrimoine pour se retrouver soi-même, voire se défendre. Dans ce cas, le patrimoine devient un élément de singularisation et de revendication (exemple le lieu de mémoire agencé en l'honneur de Patrice Lumumba à Kinshasa).
- l'instrumentalisation du patrimoine au service du renouveau territorial. Dans ce dernier cas, le patrimoine est objectivé comme fondement d'une politique de transformation du territoire (reprogrammation, réhabilitation, ...). Il est instrumentalisé, non pas comme objet scientifique, mais comme catalyseur de politique urbaine, dont les enjeux sont économiques et sociaux.

Patrimoines et usages

Il convient de rappeler que le concept de *patrimoine* se rapporte la plupart du temps à des édifices qui ont perdu leur valeur d'usage initiale ou qui voient cette dernière concurrencée et atténuée par l'émergence d'autres valeurs et notamment celles de document historique et esthétique : deux valeurs essentielles à toute société humaniste.

Et pourtant, avant d'être élevé au rang de patrimoine, tout bâtiment par son affectation était au service d'un usage et participait à la vie de la société. C'est le processus traditionnel de patrimonialisation qui induit une distanciation plus ou moins radicale entre forme et usage, obligeant parfois sous le prétexte de pérenniser l'image du monument de suspendre ou réduire les usages autres que cognitif (valeur de document) et contemplatif (valeur esthétique) du bâtiment. Ainsi, la patrimonialisation induirait un enrichissement des valeurs, mais une uniformisation des usages.

Face à la multiplication des catégories patrimoniales depuis la fin du XXe siècle (patrimoine urbain, patrimoine du XXe siècle, patrimoine social, patrimoine industriel, ...), poser la question des interactions entre

* Cette définition est celle de la filière de cours « Architecture, Patrimoine et Développement » de la Faculté d'Architecture La Cambre-Horta de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique).

** Pour une définition du patrimoine : Françoise Choay, *L'Allégorie du Patrimoine*, Paris, Éditions du Seuil, 1992, p. 9.

patrimoine et développement, soulève des enjeux légitimes et essentiels à la société d'aujourd'hui.

Mais ces enjeux sont aussi paradoxaux, car il s'agit souvent de favoriser un potentiel de développement que précisément la patrimonialisation avait amoindri ou fortement orienté vers un usage exclusivement touristique occasionnant parfois une muséification des territoires urbains. Par conséquent, la question des relations entre *patrimoine et développement* commande de « re-penser » la valeur à accorder aux interventions de transformation, et de réhabilitation du patrimoine parfois rapidement décriées sous le prétexte qu'elles occasionnent une perte d'authenticité par rapport aux opérations de conservation curative et de restauration. Enrichir le champ des usages potentiels du patrimoine en ouvrant à d'autres perspectives que celles induites par la seule valorisation cognitive et touristique, devrait permettre *ipso facto* de mieux inscrire, en termes social, économique et culturel, des patrimoines (urbain, industriel, moderne, ...) dans la société pour le bien-être et le bien-vivre de l'ensemble des habitants et des usagers.

Le Congo (RDC) et ses enjeux patrimoniaux

La réflexion proposée repose sur l'expérience acquise en République Démocratique du Congo (RDC) en Afrique centrale. Pays vaste comme l'Europe, accueillant près de 70 millions d'habitants, le Congo comporte plusieurs grandes métropoles, qui, dans le sens moderne du terme, se sont toutes développées au cours du XXe siècle, même si des établissements humains déjà significatifs existaient au Congo avant la période coloniale. Ainsi, dans le sens moderne du terme, ces villes sont majoritairement nées d'une volonté coloniale de planification et se caractérisent par une histoire urbaine courte s'étirant sur une centaine d'années. Aujourd'hui, celles qui furent d'abord des « villes-vitrines » images modernistes et technologiques de la politique coloniale de la Belgique ne sont plus *stricto sensu* des villes nouvelles. Elles ont progressivement acquis un passé grâce à l'accès à l'indépendance en 1960 et à l'entreprise de bilans critiques à l'occasion de la célébration en 2010 de l'anniversaire symbolique d'un demi-siècle de souveraineté. A telle enseigne, qu'une mémoire urbaine commence à se sédimenter et que les villes, progressivement, connaissent un processus timide d'historicisation amenant dans son sillage à l'émergence d'une reconnaissance patrimoniale de certains éléments constitutifs de ces métropoles.

Un patrimoine ! Quels patrimoines ?

Traiter de la question du patrimoine immobilier suppose d'abord de parler d'architecture et de décrire la ville congolaise actuelle. Cette dernière comprend souvent des éléments liés au passé précolonial (arbres sacrés remarquables) et des biens se rapportant au pouvoir coutumier (bâtiments des chefs traditionnels). Ensuite, la ville conserve ci et là quelques vestiges des premières années de la colonisation (fin XIXe siècle, début XXe siècle) désormais enclavés dans un tissu urbain et architectural datant majoritairement des années 1930-1960. Cette ville du XXe siècle, plutôt verticale par ses immeubles, retient l'attention par son architecture art déco et moderniste abritant fréquemment les quartiers des affaires et les classes très aisées de la population. Enfin, la ville congolaise se caractérise par son étalement induit par la pratique de la ville auto-construite, non ou peu planifiée, implantée en périphérie des anciens cœurs coloniaux et se distinguant par sa très forte densité de population. De fait, une ville comme Kinshasa n'échappe pas à une croissance démographique effrénée : 400.000 habitants en 1960 et plus de 8 millions aujourd'hui !

Poser la question de l'existence du patrimoine immobilier de la « RDC » requiert d'abord d'identifier qui est la personne qui se pose cette interrogation. S'agit-il des congolais ? D'une élite congolaise ? De ressortissants d'autres pays africains dans le cadre d'échanges « sud-sud » ? D'européens liés aux anciennes métropoles coloniales ? De milieux professionnels qu'ils soient du nord ou du sud, mais défendant collégialement un idéal commun ? La réponse à ces questions soulève l'identification ou non d'une patrimonialité congolaise à l'égard des biens immobiliers (déterminer la « température patrimoniale », l'adhésion des communautés aux questions du patrimoine) et ensuite celle des mécanismes et des acteurs la mettant en œuvre à travers une politique de patrimonialisation. Autant d'enjeux complexes dépassant le cadre de la présente communication.

Pratiquement, la question du patrimoine immobilier en « RDC » se singularise par sa situation difficile étant donné que les remarquables valeurs architecturales, urbanistiques et paysagères propres à cet immense pays, n'ont guère la possibilité d'être inventoriées et gérées à travers une politique culturelle et législative actualisée, malgré la bonne volonté des acteurs locaux. De fait, le Congo pâtit encore d'un contexte économique et social très difficile notamment induit par les années de guerre jusqu'aux portes même de la capitale. Pourtant, depuis quelques années,

différents congolais chercheurs et porteurs de projets (comme, par exemple, Donatien Dibwe dia Mwembu, Joseph Ibongo, Antoine Lumenganeso, Claudien Mulimilwa, Donatien Muya wa Bitanko, Jacob Sabakinu, Serge Songa Songa...) et diverses initiatives (Journée du patrimoine, publications) semblent attester, cinquante ans après l'Indépendance du Congo, de l'existence d'une nouvelle lecture de l'architecture. Ce changement de regard témoigne d'une objectivation nouvelle du passé, qui s'impose timidement, mais probablement irrémédiablement, comme patrimoine urbain.

Un patrimoine moderne et porteur d'un idéal de développement

Sous l'angle de l'histoire de l'architecture, ce patrimoine immobilier urbain* de la « RDC » s'éclaire grâce à une analyse multicritère. Chronologiquement, il s'agit majoritairement d'un patrimoine du XXe siècle (donc d'un patrimoine « récent »). Du point de vue de l'esthétique, cet héritage témoigne spécialement des mouvements art déco et moderne (modernisme tropical) et du projet social inhérent à l'idéal moderniste. Dans une perspective politique, il s'agit évidemment de bâtiments qui n'échappent pas à leur statut d'architecture coloniale. Encore faut-il nuancer cette lecture, en fonction du type de bâtiment construit (administration, église, habitations particulières, ...), car si chronologiquement il s'agit de constructions édifiées durant la période coloniale, toutes ne participent pas de la même manière au dessein colonialiste de la Métropole.

Enfin, sous l'angle des interactions entre les notions de développement et de patrimoine, on doit souligner que dans son programme initial, l'héritage colonial incluait un idéal de développement. Ce dernier apparaît aujourd'hui assurément naïf par certains aspects et atteste d'un prosélytisme désormais parfois peu acceptable. Mais, il traduit aussi des nécessités plus objectives en termes de santé publique ou encore d'extension et de densification des villes.

Dans cette perspective, il convient de relever que le patrimoine colonial comporte, parmi les valeurs qui le fondent, un idéal de développement constitutif de l'authenticité historique de ce dernier comme l'illustre au Congo le cas des quartiers édifiés par l'Office des Cités Africaines (1952-1960)** , dont le cahier des charges précisait qu'il fallait, non seulement produire du logement, mais aussi penser à la planification de nouvelles cités plus ou moins autonomes et de les doter d'un ensemble complet d'équipements (écoles, dispensaires, tribunaux, églises,...). Aujourd'hui, cet héritage architectural moderniste méconnu, devrait progressivement trouver une place notable dans

l'histoire du mouvement moderne en Afrique. ***

Le patrimoine au service du projet urbain

A l'heure du développement durable et de la réduction de l'empreinte écologique des activités humaines, il apparaît illusoire de vouloir agir sur la ville congolaise en se lançant dans une opération de tabula rasa urbanistique. D'autant plus que le patrimoine immobilier, qui pourrait être identifié par les congolais, lorsqu'il est mis au service d'une politique de reconversion, s'avère être une opportunité pour diminuer l'empreinte écologique de la ville. En tant que bien existant et donc déjà construit, un édifice patrimonial représente un avantage en termes de réduction de l'empreinte écologique occasionnée par les activités constructives (extraction des matériaux, transformation, acheminement, mise en œuvre). La seule voie pragmatique, à la fois raisonnable et pouvant même représenter une opportunité, étant celle de l'intervention sur l'existant en intervenant via des opérations de requalification territoriale, rénovation urbaine, réaffectation architecturale et enfin de conservation-restauration patrimoniale.

Parmi ces différentes actions, celle de la requalification territoriale est particulièrement déterminante. Améliorer la viabilité et redonner du sens à des villes complexes caractérisées par un étalement urbain chaotique est une entreprise reposant sur une démarche pluridisciplinaire qui, selon l'hypothèse proposée à l'occasion de cette communication, ne doit pas faire l'impasse sur la dimension historique des territoires, malgré la relative jeunesse de leur aménagement.

* Dans le cadre de la présente communication, il est essentiellement question de patrimoine immobilier urbain et non du patrimoine rural, tout aussi intéressant, mais qui commande une autre approche que celle exposée à cette occasion.

** Pour une présentation de l'O.C.A., lire : Yves Robert, L'œuvre moderniste remarquable de l'office des Cités Africaines au Congo, in : Les nouvelles du Patrimoine (numéro spécial intitulé : Les Architectes belges au Congo), Bruxelles, n° 128, juillet-août-septembre 2010, p. 35-39.

*** Sur l'architecture moderne en Afrique, lire : Antoni Folkers, Modern Architecture in Africa, Nimègue, Editions SUN architecture, 2010, 376 p. A consulter également : la revue Docomomo : Collectif (dont le prof. Johan Lagae), Modern héritage in Africa, (numéro spécial de la revue Docomomo Journal), n° 28, mars 2003.

Cette dimension historique émergente dans la culture urbaine postcoloniale se traduit concrètement par l'identification de « cœurs historiques » correspondant à des noyaux urbains coloniaux et parfois précoloniaux ayant généré le développement des quartiers actuels.

Cette lecture territoriale confronte l'aménageur à la question de la centralité et donc à la valeur des anciens cœurs historiques (patrimoine coutumier) et coloniaux (la ville blanche, ancien espace plus ou moins ségrégationniste). Aujourd'hui, ces espaces (sites et bâtiments) historiques sont le plus souvent dilués et peu visibles au sein d'une ville densément peuplée, « hyper-étalée » et brouillée, ou au contraire, très marqués dans le paysage urbain comme étant encore aujourd'hui la « ville des riches » siège du pouvoir politique, du quartier des affaires, des commerces de luxe et des expatriés.

Au Congo, ces zones historiques, vestiges des premiers temps de la mise en œuvre moderne du territoire, sont encore plus ou moins préservées « par défaut ». Les cœurs coloniaux des villes n'ont pas connu de transformations radicales, mais une appropriation de fait du tissu urbain, qui a été plutôt soumis à des processus de densification, qu'à des destructions (continuité d'usage entre les époques coloniale et postcoloniale).

Néanmoins, la plupart du temps, ces architectures historiques sont fragilisées, voire menacées, par un manque d'entretien pour raison économique, par d'incessantes petites transformations urbaines spontanées, anarchiques et non planifiées érodant inexorablement, par ignorance, la mémoire urbaine des territoires. Ces actions sur la ville, qui peuvent être reconnues sous l'angle d'une africanisation légitime d'un urbanisme colonial (le concept d'une alter-modernité de la ville africaine défendu par Jérôme Chenal, Yves Pedrazzini et Vincent Kaufmann*) se doivent aussi d'être mesurées à partir d'autres critères comme la perte de mémoire et d'identité historique sous le joug des conséquences des aménagements urbains liés à une économie de survie, de la spéculation immobilière, d'opportunités temporaires d'investissement, de l'absence d'une législation actualisée du patrimoine ou encore de l'ignorance.

Ainsi, afin de permettre à la ville congolaise, selon ses aspirations propres, de pouvoir établir sa stratégie patrimoniale, il semble opportun de formuler les recommandations suivantes à propos de la relation entre patrimoine et développement.

Identification du patrimoine

L'identification** (inventaire et caractérisation des

usages) au sein de la ville congolaise de pôles de références historiques précoloniales, coloniales et postcoloniales (trame urbaine cohérente, ensembles bâtis homogènes, bâtiments « repères », espaces publics mémoriels,...) représente assurément une première étape du travail de patrimonialisation qui présuppose évidemment en amont d'avoir été formé à ces techniques de lecture et d'inventaire de la ville.

Evaluation de la contribution du patrimoine en termes de développement

Il apparaît indispensable d'évaluer la contribution potentielle de ces architectures, et ensembles patrimoniaux en termes d'éléments facilitateurs du développement urbain. Un des rôles du patrimoine au sein d'une politique de développement, c'est qu'il représente potentiellement une forme de guide pour orienter les interventions sur le territoire.

A une échelle architecturale, il s'agit de relever la valeur technique des édifices témoignant du modernisme tropical en termes d'adaptation au climat (traitement des façades différent en fonction de l'exposition au soleil, ...). Ces derniers représentent encore aujourd'hui des leçons pertinentes de développement durable avant la lettre, dont les architectes actuels gagneraient à s'inspirer. Ces principes simples d'adaptation au climat garantissent une ventilation ou une isolation à moindre coût par rapport à la pratique énergivore de la climatisation électrique.

* Jérôme Chenal, Yves Pedrazzini et Vincent Kaufmann, Esquisse d'une théorie « alter-moderne » de la ville africaine, in : Revue EspacesTemps.net, Textuel, 08.10.2009. D'après : <http://espacestemp.net/document7912.html>

** Ce travail d'identification suppose primo une maîtrise cognitive et législative. Pour être au service d'un développement, il faut que la question du patrimoine immobilier puisse être reconnue comme telle et inventoriée et gérée à travers une politique culturelle et législative actualisée. Deusio, ce travail suppose la formation des praticiens. Pour que le patrimoine puisse jouer un rôle prépondérant en matière de développement, il apparaît nécessaire de mieux former les opérateurs (urbanistes, architectes, historiens, ...) à la connaissance et à l'utilisation de l'existant en termes de requalification, réhabilitation, reconversion. Des programmes de cours spécifiques doivent être proposés aux administrations et également intégrés aux pôles de formation (université, institut, école technique, ...).

A une échelle urbanistique, au sein de la ville congolaise à la fois « hyper-étalée » et encombrée par les embouteillages de voitures, il pourrait être pertinent d'étudier les principes urbanistiques ayant présidé à la conception des quartiers de l'Office des Cités Africaines dans les années 1950. Aujourd'hui, toujours structurantes dans l'espace urbain, ces cités sont néanmoins confrontées à leur sur-densification et à l'effacement progressif des voiries de mobilité douce (vélo, ...) mises en place par leur concepteur. Leurs principes urbanistiques pourraient servir de guide pour orienter les opérations de requalification de la ville. Il ne s'agit nullement d'imaginer vouloir retrouver une authenticité historique ou de se lancer dans des opérations dites de restauration, bien que le cas échéant, ponctuellement, certains édifices par leur qualité architecturale moderniste le mériteraient. L'idée est plutôt d'attirer l'attention sur la valeur de modèle que ces cités proposent par leur trame urbaine très cohérente notamment en ce qui concerne la mobilité « douce » et le positionnement des équipements (mairie, écoles, dispensaires, commerces, ...). Comme le déclarait dans les années 1960, l'architecte Emile Henvaux (1903-1991), qui fut à la direction du département de projets de l'O.C.A., les ensembles de logements conçus et édifiés par l'O.C.A. *prennent place dans des aménagements urbains appropriés, pourvus de tous les éléments qui constituent l'équipement communautaire, depuis les installations d'infrastructure, le réseau des voies de circulation, jusqu'aux divers bâtiments assurant le fonctionnement des services publics : administrations, police, justice, enseignement, culte, etc.**

Renforcer la compréhension et l'appropriation du territoire grâce au patrimoine

Le patrimoine temporalise le territoire. Il permet aux communautés de se situer dans le temps. Il relie au passé en proposant une image de l'histoire. Comme émetteur de significations, le patrimoine agit comme un sémaphore et renseigne une identité territoriale. Il permet de comprendre comment le territoire a évolué et comment il est pratiqué. Dans des villes à l'histoire récente et qui ont connu une formidable croissance démographique associée à un grand étalement urbain rendant la ville « tentaculaire », le patrimoine par sa valeur de cognition historique est une architecture qui peut aider à documenter la ville. Le patrimoine favorise auprès des habitants et usagers une compréhension de leur cadre de vie et permet la réappropriation critique et fonctionnelle de ce dernier. Par conséquent, le patrimoine oriente aussi l'avenir par rapport à ce que le passé enseigne. Dans ce contexte, il appartient aux acteurs du patrimoine d'aider à la construction d'une mémoire

opérationnelle pour le développement et non strictement enracinée vers le passé.

Ainsi, pour ces villes des pays en voie de développement, il s'agit d'enrichir le processus de requalification territoriale en y associant les potentialités de l'héritage historique, même si cette histoire est récente.

Encore faut-il que cet héritage soit considéré, non pas comme un espace ou un bâtiment « intouchable » soumis à une législation contraignante, mais au contraire, qu'il puisse être appréhendé par les populations comme une réalité historique, qui par sa valeur d'usage actualisée porteuse de « bien-être » permet de créer un lien fort entre « passé » et « vie » ouvrant la voie à un enrichissement des interactions entre patrimoine et développement.

Au sein de ces relations, la muséification des territoires pour le tourisme mondial ne représente plus qu'une direction parmi d'autres approches souhaitables ; ces dernières étant davantage au service des communautés locales.

Ainsi, paradoxalement, ces villes dites du « Tiers-Monde », qui ont pâti d'un manque de gestion patrimoniale, mais qui ne souffrent pas encore d'une muséification touristique, pourraient avoir la chance de proposer une approche patrimoniale novatrice. Cette dernière associerait à la « traditionnelle » lecture esthétique (sacralisant forme et matière de l'édifice) la démarche anthropologique relevant la valeur des pratiques habitantes (vie associative, projet social). Elle inviterait à un nouveau « savoir-vivre » avec le patrimoine moins strictement contemplatif. Finalement une leçon du « sud » qui pourrait aider le « nord » !

** Emile Henvaux (sous la direction de), L'Office des cités africaines, huit années d'activités, in : Rythme, Bruxelles, juin 1960, n° 31, p. 3.

Iconographie



Zone industrielle dans les environs immédiats du **quartier de Gombe** à Kinshasa. Quelle patrimonialisation pour les anciens témoins de l'activité industrielle du Congo ? Que faudrait-il conserver pour servir la cause de la connaissance de l'histoire industrielle du pays ? Et quelle (re)qualification pour les rives industrielles du fleuve Congo ? © Yves Robert.

Deuxième capitale du Congo (1886-1929), **Boma** céda son statut à l'actuelle Kinshasa. Située dans le Bas-Congo au bord du fleuve et à quelques encablures de l'Atlantique, la ville forme avec son environnement un remarquable paysage culturel et possède de très beaux ensembles urbains encore cohérents, témoignant des premières heures de la colonisation. Boma pourrait tirer un avantage d'un projet urbain qui accorderait une place au patrimoine architectural notamment dans une perspective de développement touristique intégré. Mais tout reste à faire ! © Yves Robert.



Kinshasa, ancien hôtel A.B.C. (1912-1914) et actuels bureaux de l'ONATRA. La balustrade est agrémentée de ferronneries d'esprit art nouveau. Un des plus beaux bâtiments de la capitale qui bénéficie d'une affectation qui le maintient dans un état correct de conservation. Néanmoins, implanté en bordure du fleuve, un tel monument pourrait recevoir un usage plus public (centre d'art, restaurant, commerces, ...) pour être mieux approprié par les kinois. © Yves Robert.





Paradoxalement, Kinshasa tourne le dos au fleuve Congo. Les rives du fleuve sont privatisées et en partie consacrées aux activités industrielles jouxtant le centre ville. Il serait probablement profitable à Kinshasa de se « retourner » vers le fleuve comme d'autres villes l'on fait de part le monde et de requalifier les berges (espaces publics, promenades, zones récréatives, ...) en profitant d'une meilleure mise en valeur des bâtiments souvent remarquables implantés en bordure de l'eau. © Yves Robert.



Quel avenir pour l'héritage de la modernité au Congo et en Afrique ? Comment perpétuer l'idéal de progrès lié au mouvement moderne ? Immeuble de l'Institut national de Sécurité sociale édifié vers 1966 par l'architecte Marcel Lambrichs sur le boulevard du 30 juin à Kinshasa. © Yves Robert.

Lubumbashi (ancienne Elisabethville), la cité Ruashi construite par l'Office des Cités Africaines. Bloc de petits commerces (logement à l'étage ?), vers 1956 (source : Bruxelles, Ministère des Affaires étrangères, Archives Africaines, Fonds « Offices des Cités Africaines », dossier images Xavier Lejeune de Schiervel).



Le Mont Ngaliema est un site paysager, historique, culturel et politique important à Kinshasa. Il abrite notamment les installations de l'Institut des Musées Nationaux du Congo. Grâce aux efforts de son Directeur Joseph Ibongo, un musée de sculpture a été récemment aménagé. Ce musée de plein-air a été conçu comme un espace didactique sur l'histoire de la RDC au XXe siècle. C'est un excellent exemple de requalification de la zone du Mont Ngaliema qui pourrait durablement se transformer en un pôle de développement culturel pour Kinshasa. © Yves Robert.

Détail de la façade ouest de la résidence Vangèle à Kinshasa (architecte Claude Laurens 1954-1955). A l'heure du développement durable, il s'agit de relever la valeur technique des édifices témoignant du modernisme tropical en termes d'adaptation au climat. Le dispositif d'ailettes pivotantes permet une orientation optimisée des brise-soleil en fonction de l'intensité lumineuse. © Yves Robert.





Monument Patrice Emery Lumumba (1925-1961) à Kinshasa. Le mémorial est un lieu important pour l'identité congolaise et même plus largement africaine. Ici le patrimoine joue son rôle de sémaphore identitaire. Une politique plus globale d'appropriation du patrimoine du XXe siècle peut être construite à partir de ce processus de revendication mémorielle. © Yves Robert.

References

Johan Lagae, L'architecture coloniale en République démocratique du Congo : pour une approche pluridisciplinaire du patrimoine, in : Architecture coloniale et patrimoine, expériences européennes (Actes de la table ronde organisée par l'Institut national du patrimoine, 7-9 septembre 2005), Paris, Somogy éditions d'art, Editions de l'Institut national du patrimoine, 2006.

Marc Pabois, Serge Songa Songa, Lubumbashi, capitale minière du Katanga, Lyon, Editions Lieux-Dits, 2008, 48 p.

Johan Lagae, Bernard Toulhier, Marc Gemoets, Kinshasa : architecture et paysages urbains, Paris, Somogy éditions d'art, 2010, 128 p.

Yves Robert, L'œuvre moderniste remarquable de l'office des Cités Africaines au Congo, in : Les nouvelles du Patrimoine (numéro spécial intitulé : Les Architectes belges au Congo), Bruxelles, n° 128, juillet-août-septembre 2010, p. 35-39.